

2; et Colombie Britannique, 9. Les activités de chaque branche sont régies par un comité local qui se procure les fonds nécessaires. Cependant, les programmes et les règlements professionnels établis par l'organisation nationale sont acceptés par les branches. Le Bureau des gouverneurs de l'organisation nationale est en grande partie formé de représentants nommés par les branches.

L'Ordre emploie des infirmières diplômées qui doivent avoir reçu en outre, après leur graduation, une formation en hygiène publique. Toutes les nominations sont sujettes à l'approbation du quartier général à Ottawa qui est aussi responsable de la surveillance du travail actif des infirmières, ce qui assure une qualité uniforme de service.

Un service complet est offert aux mères. Il comprend des conseils prénataux, des soins à l'époque de l'accouchement et des soins post-nataux à la mère et à l'enfant. Si le bébé naît à l'hôpital, l'infirmière de l'Ordre Victoria peut être appelée à donner une démonstration sur la façon de donner le bain à l'enfant et à discuter les problèmes pouvant se présenter sur les soins à donner au bébé.

En 1945, environ 450 infirmières actives ont soigné 100,118 patients. Comme l'enseignement de l'hygiène est une fonction importante de l'infirmière visiteuse, cette pénétration dans tant de foyers offre une occasion unique de contribuer activement à l'amélioration de la santé du peuple canadien.

L'Ordre fournit un service régional, accessible à tous dans les zones desservies, indépendamment de la race, de la croyance ou du degré d'aisance. Les infirmières, sous la direction médicale, prodiguent leurs soins aux cas de maternité, de chirurgie et aux autres malades en les visitant à domicile et, ainsi, atteignent un grand nombre de gens qui autrement seraient négligés. Le budget de l'homme moyen fait une part bien minime au coût de la maladie. Le patient est censé payer le coût de la visite, mais les honoraires sont proportionnés au revenu de la famille et les services ne sont jamais refusés parce qu'une personne ne peut payer. Sur les 756,984 visites de 1945, 50 p.c. sont gratuites, 22 p.c. sont payées, 18 p.c. partiellement payées et 10 p.c. défrayées par des compagnies d'assurance. Le coût du service à ceux qui ne peuvent payer est défrayé à même des subventions municipales et des fonds recueillis par des quêtes.

Dans les petits centres où l'infirmière de l'Ordre Victoria est la seule garde-malade publique, le programme est ordinairement étendu au service scolaire, à l'hygiène infantile, à l'assistance aux cliniques d'immunisation et autres services de santé publique.

Un nombre croissant de branches de l'Ordre Victoria assurent un service d'infirmier partiel aux établissements industriels dont le personnel n'est pas assez considérable pour nécessiter les services d'une infirmière travaillant toute la journée.

Section 4.—La Croix-Rouge canadienne

La Société canadienne de la Croix-Rouge est en rapport étroit, à titre volontaire, avec les gouvernements fédéral et provinciaux tant dans son travail de guerre que de temps de paix. Fondée en 1896 et érigée en corporation en 1909, elle a pour but de secourir bénévolement les malades et les blessés de l'armée et, en temps de paix, de collaborer à l'avancement de l'hygiène, à la prévention des maladies et au soulagement de la souffrance à travers le monde. L'organisation comprend des bureaux au pays et outre-mer, des divisions provinciales et 2,500 branches. La Société compte au Canada plus de 2,500,000 membres adultes et jeunes.

L'année 1945 a amené la fin de la guerre et la libération des populations et des prisonniers de guerre en Europe et en Extrême-Orient. La Croix-Rouge devait donc